



REGLEMENT INTERIEUR ELEVES

ANNÉE 2018/2019

ECOLE DE MUSIQUE DE CENTRE ARMOR

4 Rue du Pont Goury-Plœuc-sur-Lié 22150 Plœuc-L'Hermitage
Tél : 02.96.42.83.76 / 02 96 42 13 49
email : emca3@wanadoo.fr

INSCRIPTION :

Les inscriptions au sein de l'école de musique sont effectuées en juin, septembre et en janvier. **Les élèves se voient dès lors engagés pour le restant de l'année scolaire.**

L'inscription en cours d'instrument rend l'accès libre et gratuit à toutes les disciplines collectives (instrumentales et vocales).

Les élèves sont obligatoirement accueillis en atelier lors de leurs 1^{ère} et 2^e années d'instrument (Trois élèves/1 heure ; deux élèves/40 mn ou exceptionnellement un élève/20 mn), et se voient appliquer la tarification correspondante.

Cette formule « atelier » est cependant ouverte à tous les élèves quel que soit leur niveau.

COTISATIONS :

La facturation des cotisations est proposée en **2 fois** pour les cours individuels et en ateliers (novembre et mars). Les cotisations « pratiques collectives » et locations d'instrument **sont à régler en une fois** (novembre). **Les anciens élèves devront s'être acquittés entièrement de leur cotisation précédente.**

Le calendrier de l'école de musique est identique à celui des collèges. Le nombre de cours par année est déterminé pour chaque jour de la semaine ; il est compris entre 32 et 34. Les remboursements des participations ne seront possibles que pour deux motifs :

- ↳ Longue maladie ou blessure invalidante. (Les remboursements pour interruption d'activité pour raison de santé seront calculés sur la base de la date indiquée sur le certificat médical)
- ↳ Déménagement en cours d'année.

REDUCTION :

Une réduction de 20% est appliquée pour les familles sur la 2^{ème} inscription, 30% sur la 3^{ème}, 40% sur la 4^{ème}, et 50% à partir de la 5^{ème}. On considère toujours comme première inscription celle dont le montant est le plus élevé. Cette formule de tarification est également appliquée aux personnes inscrites dans deux (ou plus) disciplines instrumentales.

FM :

Les cours de Formation Musicale sont obligatoires, de la première à la quatrième année, pour tous les élèves du cycle 1 instrumental. La tarification « instrument seul » n'existe pas. Les professeurs de FM se réservent le droit d'exclure tout élève présentant un comportement perturbateur, dans ce cas aucun remboursement ne sera exigible.

ABSENCE :

Un élève absent à un cours ne peut en exiger le remplacement à un autre moment. Tout élève absent à un cours collectif ou individuel doit prévenir son professeur ou le secrétariat.

AUTRES POINTS :

- ↳ Les enfants ne sont sous la responsabilité de l'école de musique que pendant la durée des cours où ils sont inscrits.
- ↳ Les élèves s'engagent à respecter les horaires de cours définis en début d'année.
- ↳ L'inscription à l'école de musique vaut acceptation du règlement intérieur.

TARIFS 2018/2019

	Scolaires/Étudiants	Adultes	Extérieurs
Pratiques collectives	79.00 €	91.50 €	115.50 €
Ateliers	261.50 €	298.50 €	385.50 €
Cours individuels	367.50 €	424.50 €	654.00 €
Location instruments	118.50 €	118.50 €	118.50 €

Tarif dégressif appliqué pour les familles :

- Pour le 2^e membre : - 20%
- Pour le 3^e membre : - 30%
- Pour le 4^e membre : - 40%
- A partir du 5^e membre : - 50%

Paielement :

Le paiement se fait en 2 fois pour les cours individuels et ateliers, en novembre et mars
La totalité du montant de l'inscription est facturée en novembre pour les pratiques collectives.

Le paiement peut se faire de plusieurs façons :

- Soit par **chèques bancaires/postaux**
- Soit par **chèques loisirs** (chèques vacances, chèques loisirs...)
- Soit en **numéraire**

Location instruments :

Les instruments loués par l'École de Musique Centre Armor doivent être assurés par le bénéficiaire.
L'EMCA se tournera vers celui-ci en cas de non restitution ou dégradation totale des instruments.
Location du début à la fin de l'année scolaire.

La totalité du montant de la location est facturée en novembre.